

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DCPPAT/BICUPE/SIC**

Commune de Dourges

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

**Demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale
d'exploiter un nouveau bâtiment logistique,
présentées par la société DELTA 3**

En exécution du code de l'environnement et d'un arrêté préfectoral du 8 septembre 2023, une enquête publique unique est ouverte, pendant 32 jours du vendredi 29 septembre 2023 au lundi 30 octobre 2023 inclus, sur les demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale présentées par la société DELTA 3, en vue de construire et d'exploiter un nouveau bâtiment logistique sur la commune de Dourges.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Emmanuel FAVREUILLE, Directeur Général de la société DELTA 3 (Tél: 06.07.97.63.94) – Courriel : efavreuille@delta-3.com.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique sur support papier relatif à cette installation en Mairie de DOURGES (siège de l'enquête) -18 rue Léon-Gambetta - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 11h30, ainsi que du dossier sous format numérique sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais à l'adresse suivante : (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) rubrique Publications– Consultation du Public– Enquête Publique – ICPE- Autorisation – DELTA 3 – DOURGES.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras Cedex 9, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de Evin-Malmaison (62), Oignies (62) et Ostricourt (59).

Une étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France et le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Le tribunal administratif a nommé M. Jacques DEFEVER commissaire enquêteur titulaire et M. Roger LECLERCQ commissaire enquêteur suppléant, pour la conduite de cette enquête.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de Dourges, du vendredi 29 septembre 2023 au lundi 30 octobre 2023 inclus, soit à les transmettre par courrier au commissaire enquêteur en mairie de Dourges, ou les formuler à M. Jacques DEFEVER, commissaire enquêteur, qui sera présent en cette mairie les :

- Vendredi 29 septembre 2023 de 9 h à 12 h
- Samedi 7 octobre 2023 de 9 h à 12 h
- Jeudi 12 octobre 2023 de 14 h à 17 h
- Lundi 30 octobre 2023 de 14 h à 17 h.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées par voie électronique, du vendredi 29 septembre 2023 au lundi 30 octobre 2023 inclus à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr – Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE-Autorisation – DELTA 3 - DOURGES– Déposer une observation.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Dourges, dans les mairies précitées, et sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais.

A l'issue de l'enquête, le préfet statuera sur la demande d'autorisation environnementale, et le maire de Dourges statuera sur la demande de permis de construire.